



PORTE DU COL  
DU PETIT SAINT-BERNARD

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement  
D'ALBERTVILLE  
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 juillet,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

**Présents :** Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

**Absents excusés :** Corentin BOUCHER, Romain BOUVET, Christelle BRIU, Joëlle CAMPERS, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY.

**Secrétaire de séance :** Joël ARPIN

**Nombre de conseillers en exercice :** 18 - **Présents :** 12 - **Votants :** 12

**Date de la convocation :** le 27 juin 2024

**Date de publication :** 9 juillet 2024 au 9 septembre 2024

\*\*\*\*\*

**CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL POUR LES COURS D'ANGLAIS  
ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

Madame LECLERE Anne-Emmanuelle rappelle que depuis plusieurs années, la Commune de Séez finance un emploi pour l'enseignement de cours d'anglais obligatoires aux élèves de l'école élémentaire, par une intervenante extérieure.

Compte tenu du nombre de classes concernées, il y a lieu de prévoir à la charge de l'intervenant en anglais un total de 11 heures par semaine scolaire (identique à l'année 2023/2024). Il convient donc de créer un poste contractuel, à cet effet, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps non complet de 11 heures par semaine scolaire pour l'année scolaire 2024-2025 (soit 10,36/35ème).

Les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2024 et 2025.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332 ;

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

- **DE CREER** un emploi d'intervenant en anglais, contractuel, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps non complet de 11 heures par semaine scolaire pour l'année scolaire 2024-2025 (soit 10,36/35ème).
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de nommer à cet emploi la personne de son choix.
- **DE REMUNERER** cette personne au maximum sur l'indice terminal du 3<sup>ème</sup> grade de la catégorie B.
- **D'INSCRIRE** les crédits afférents aux budgets 2024 et 2025 de la Commune.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces découlant de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,  
Lionel ARPIN

Le secrétaire de séance,  
Joël ARPIN



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Joël Arpin', written over a faint horizontal line.